

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en séance non publique du 25 février 2021**

Présents : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Nathalie AUBERT, Stéphane CHANTEPY, Patricia DUMESNIL, Christian ROMAIN, Agnès GAULTIER, Diana GUERBER, Corinne DA SILVA GRAÇA, Yvan RICOU-CHARLES, Christophe DELAY, Gaëlle LEJUEZ, Patricia CROUZET, David MONCHAL, Antoine BISSONNIER, Pierre-Sylvain FERATON, Hugo MANENT, Anaïs REYMOND, Sabine BARRAL.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Nathalie AUBERT

PRÉAMBULE

- 1) Installation de Mme BARRAL Sabine comme conseillère municipale en remplacement de Mme BAUJARD Pénélope démissionnaire.
- 2) Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2020 : est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1) Adhésion au service commun de gestion foncière de la CCRC - (délibération n°21-01)

Rapporteur : Monsieur Pommaret vice- président de la CCRC

Dans le cadre de la mutualisation des services, le Bureau communautaire a décidé de créer un service commun de gestion foncière que pourront solliciter les communes-membres en cas de besoin.

Il s'agit donc d'un « service à la carte » c'est-à-dire sur commande de prestations avec un tarif fixé par la CCRC, qui intervient dans un domaine complexe où les communes bénéficieront d'une expertise technique et juridique.

Ce service s'occupera entre autres, des procédures d'acquisition et de cessions de biens immobiliers, des constitutions de servitude, des évaluations foncières, des procédures de classement et déclassement dans le domaine public, des procédures d'alignement des voies communales etc.

Il est donc proposé de passer avec la CCRC une convention-type d'adhésion à ce service.

Comme suite au questionnement de plusieurs conseillers, il est apporté les précisions suivantes : la CCRC intervient sur demande de la commune qui reste libre de choisir un autre prestataire, la prestation de la CCRC est facturée au temps passé sur le dossier confié selon un coût horaire prédéfini, les simples renseignements ou conseils ne seront pas facturés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention d'adhésion au service commun de gestion foncière mis en place par la Communauté de Communes Rhône Crussol, avec son annexe concernant les modalités d'organisation du service.

Autorise monsieur le maire à signer la susdite convention et le charge de toutes les suites à donner.

2) Demande de subvention à la Région AURA pour la chaufferie bois de la réhabilitation de la cure (délib. n°21-02)

Rapporteur : Monsieur Chantepy adjoint délégué aux finances

Par délibération n°17-09 du 15 février 2017, le conseil municipal avait sollicité l'aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes (AURA) pour les travaux de réhabilitation de la cure de Toulaud en équipement multifonctionnel.

Par arrêté du 11 décembre 2017, le président de la Région a accordé à la commune au titre des politiques contractuelles territoriales (pacte de l'Ardèche) une subvention d'investissement de 170 000 € correspondant à 26,15 % d'un montant de dépenses de 650 000 € HT.

La présente délibération vise à solliciter à nouveau la Région au titre de « l'appel à projet bois- énergie » qui subventionne notamment l'installation d'une chaufferie collective au bois, ce qui est le cas des travaux de la cure pour lesquels a été prévue une chaufferie avec une chaudière à bois granulés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Sollicite l'aide financière maximale** de la Région AURA au titre de « l'appel à projet bois- énergie », pour l'installation d'une chaufferie avec une chaudière à bois granulés, dans l'équipement multifonctionnel de la cure de Toulaud réhabilitée, sur la base d'un montant de dépenses de **46 760 € HT** qui sera déduit du montant des dépenses réalisées dans le cadre de la subvention régionale susdite déjà accordée.

- **Charge** monsieur le maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération

3) Demande de subvention à la Région AURA pour le projet de vidéoprotection (délibération n°21-03)

Rapporteur : Monsieur Chantepy adjoint délégué aux finances et référent sécurité publique

Comme suite au diagnostic de sûreté réalisé en 2014, par l'adjudant Gereys référent sûreté de la gendarmerie de Tournon sur Rhône, et sur les recommandations de son avis rendu le 20 janvier 2021, il est proposé d'installer sur la commune un système de vidéoprotection pour tranquilliser la population, dissuader et identifier les auteurs d'infractions.

Le projet prévoit la pose de 6 caméras aux entrées principales de voirie : soit 2 caméras par sites situés aux emplacements suivants :

- sur la RD 279 à l'entrée du village rue du Moulin de l'Aure,
- sur la RD 279 route de Monsano au niveau de l'entrée de la zone d'activités des Ufernets,
- sur la RD 379 à l'intersection de la route de Soyons et de la route de Charmes sur Rhône.

Une septième caméra située rue des associations couvrira l'accès au site qui regroupe la salle polyvalente et les installations sportives (stade, tennis, futur boulodrome etc.)

Le projet inclut tous les équipements nécessaires, avec notamment un serveur d'enregistrement et d'exploitation vidéo qui sera situé dans un local sécurisé de la mairie accessible aux seules personnes habilitées.

Les enregistrements sont conservés 30 jours, ils seront visionnés par monsieur le maire ou à défaut par un de ses adjoints. Les sites d'implantation ont été choisis par l'adjudant Gereys après visite sur le terrain avec le maire. Le fournisseur du matériel, qui a répondu à un cahier des charges détaillé, a été choisi après consultation des communes voisines et de l'adjudant. L'objectif est d'installer le dispositif avant l'été. Le coût annuel de la maintenance du matériel sera de l'ordre de 1500 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Approuve** le susdit projet d'installation sur la commune d'un système de vidéoprotection, avec un coût estimatif des travaux de **55 000 € HT**.

- **Sollicite l'aide financière** de la Région AURA au titre des « interventions régionales pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins » sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses de **55 000 € HT**, avec un taux maximum de subvention.

- **Charge** monsieur le maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération

Le taux de subvention attendu est de 80 % pour les caméras contrôlant l'accès à la ZA les Ufernets, et de 50 % pour les autres sites.

4) Demande de subvention à l'État au titre de la DETR 2021 pour le projet de vidéoprotection (délib. n°21-04)

Rapporteur : Monsieur Chantepy adjoint délégué aux finances et référent sécurité publique

Comme suite au diagnostic de sûreté réalisé en 2014, par l'adjudant Gereys référent sûreté de la gendarmerie de Tournon sur Rhône, et sur les recommandations de son avis rendu le 20 janvier 2021, il est proposé d'installer sur la commune un système de vidéoprotection pour tranquilliser la population, dissuader et identifier les auteurs d'infractions.

Le projet prévoit la pose de 6 caméras aux entrées principales de voirie : soit 2 caméras par sites situés aux emplacements suivants :

- sur la RD 279 à l'entrée du village rue du Moulin de l'Aure,
- sur la RD 279 route de Monsano au niveau de l'entrée de la zone d'activités des Ufernets,
- sur la RD 379 à l'intersection de la route de Soyons et de la route de Charmes sur Rhône.

Une septième caméra située rue des associations couvrira l'accès au site qui regroupe la salle polyvalente et les installations sportives (stade, tennis, futur boulodrome etc.)

Le projet inclut tous les équipements nécessaires, avec notamment un serveur d'enregistrement et d'exploitation vidéo qui sera situé dans un local sécurisé accessible aux seules personnes habilitées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le susdit projet d'installation sur la commune d'un système de vidéoprotection, avec un coût estimatif des travaux de **55 000 € HT**.

- **Sollicite l'aide financière de l'État** titre de la **DETR 2021** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses de **55 000 € HT**, avec un taux maximum de subvention.

- **Charge** monsieur le maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération

Il est rappelé que les subventions cumulées des financeurs publics ne peuvent excéder 80% de la dépense HT réalisée.

5) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les travaux du musée du 1^{er} régiment de Spahis de Valence (délibération n°21-05)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des travaux de développement de son musée, le régiment de Spahis de Valence réalise une crypte « lieu de recueillement visant à honorer les Spahis morts pour la France ».

Cette crypte doit être ornementée par un monument commandé par l'association « Patrimoine Culture et Histoire des Spahis » qui sollicite une aide financière pour finaliser ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer à l'association « **Patrimoine culture et histoire des Spahis** » sise chemin de la caserne Baquet 26032 Valence, une subvention de **500 €** pour le financement du projet susdit.

- **Dit** que ce montant s'inscrit dans l'enveloppe budgétaire qui figure à l'article 6574 du budget communal,

- **Charge** monsieur le maire de procéder au mandatement de cette subvention.

Il sera demandé « en contrepartie » à la fanfare du régiment de spahis de participer à une manifestation toulousaine.

6) Voirie communale - lancement d'une enquête publique pour le déplacement, l'aliénation et l'acquisition de l'emprise de chemins ruraux (délibération n°21-06).

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la régularisation juridique des emprises de la voirie communale, il est proposé de revoir le classement dans le domaine privé de la commune des parties de chemin qui ont été déplacées ou qui ne sont plus affectées à l'usage du public, et d'envisager leur aliénation ou leur acquisition au profit des propriétaires concernés.

1) Chemin rural n°24 lieudit Forite : il s'agit de céder à M et Mme Fraisse Vincent et Dominique, la partie située entre leurs parcelles cadastrées ZD 150 et ZD 151, la nouvelle emprise du chemin emprunterait leur parcelle cadastrée ZD 152 à acquérir par la commune.

2) Chemin rural des Bonnets de Ladreyt : il s'agit de céder à M. Bissonnier Antoine et Mme Nardin Sabrina, une partie du chemin qui n'est plus utilisée par le public et qui traverse leur propriété cadastrée à la section E sous les numéros 630,632,633,634,635.

3) Chemin rural de Coutay : pour des raisons de sécurité routière une partie de ce chemin serait déplacée sur la propriété de M. Brunel Christian cadastrée ZA 35, l'emprise de l'ancien tracé serait cédée à M. Brunel et celle du nouveau tracé serait acquise par la commune.

Pour procéder à ces opérations il convient d'effectuer préalablement une enquête publique conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration.

M. Delay regrette l'absence de plans de situation pour visualiser et apprécier les situations et solutions proposées.

Monsieur le maire répond qu'il sera tenu compte de cette remarque pour les prochains conseils municipaux, tout en soulignant que ces opérations ont été étudiées par la municipalité à la demande des propriétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf 2 abstentions,

- **Décide** de procéder à l'enquête publique préalable pour les opérations foncières susdites

- **Charge** monsieur le maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération.

7) Demande de subvention à la Région pour les équipements du projet de valorisation du patrimoine communal intitulé « Balade itinérante patrimoniale du village de Toulaud » (délibération n°21-07).

Rapporteur : Monsieur Pommaret adjoint délégué à l'information et la communication

Le projet consiste à mettre en place 10 tables de lecture en différents points du village historique et une table d'orientation place du Temple. Les tables de lecture seront géocalisables avec l'aide d'un smartphone. Le visiteur pourra donc seul et à son rythme réaliser une visite guidée de Toulaud.

Ces tables de lecture aborderont une quinzaine de thématiques, pour mieux connaître Toulaud : « le protestantisme à Toulaud », « la vie commerçante au début du XXème », « les maisons fortes », « Toulaud, haut-lieu de la poterie et de la faïencerie au XVIIIème siècle », « l'Agriculture à Toulaud », « Toulaud, terre de randos », « La fête traditionnelle du Coq Vierge et son légendaire coq », « l'architecture et le patrimoine Toulaudain », « Viticulture : l'AOC Saint-Péray, une richesse de notre territoire », « Juventin, hameau marqué par la 'Résistance' », « Les écoles de Toulaud »

Chaque thématique sera abordée par un résumé d'environ 200 mots mais laissera au « baladeur » la possibilité d'en savoir plus en scannant le QR code présent sur le pupitre qui le renverra sur une page internet dédiée du site internet de la commune et lui apportera de plus amples informations sur le sujet souhaité.

Ce projet aura pour but de redynamiser l'ancien bourg, la vie communale et associative s'étant au fil des décennies déplacée dans la plaine pour des raisons évidentes de commodités et d'accessibilité.

La commune a beaucoup investi ces dernières années pour mettre en valeur le bourg-centre : en améliorant et sécurisant des calades ou cheminements piétons, en créant des espaces verts, en aménageant des petits lieux de rencontre, en revitalisant le village (achat de maisons à l'abandon pour création de logements locatifs et de gîtes communaux, réhabilitation de l'« ancienne cure » du village pour y créer une salle associative, un espace coworking, une agence postale communale, un logement, des jardins).

Cette balade est en quelque sorte un aboutissement qui permettra aux touristes, visiteurs mais aussi citoyens toulaudains qui sillonnent quotidiennement notre commune, de se balader tout en se cultivant et de mieux connaître ou découvrir le village, en le faisant passer par des points stratégiques.

L'occasion aussi de s'inscrire pleinement dans les objectifs de l'Épic Rhône Crussol Tourisme, qui depuis sa création en 2016 promeut un tourisme nature et familial à taille humaine, autour de ses 350 kilomètres de chemins de randonnées, ses voies douces (Voie Bleue, Viarhônga), sa viticulture en coteaux, ses richesses historiques (château de Crussol, Grottes de Soyons)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet et de solliciter l'aide financière de la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le susdit projet d'aménagement dit « Balade itinérante patrimoniale du village de Toulaud » avec un coût estimatif de travaux et d'équipements de **12 500 € HT**.

- **Sollicite** l'aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes (AURA) au titre du plan « **Bonus Relance 2020-2021** » s'agissant de la « **valorisation du patrimoine bâti** », sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses de **12 500 € HT**, avec un taux maximum de subvention.

- **Charge** monsieur le maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération

Les équipements seront posés par les agents techniques de la commune.

8) Convention d'aide aux loisirs avec la CAF pour l'ALSH (délibération n°21-08)

Rapporteur : Madame Aubert adjointe déléguée aux affaires périscolaires et extrascolaires

Le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2020, de prolonger l'aide aux accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil des enfants des familles allocataires de la CAF de l'Ardèche, pour les années 2021 et 2022.

Il s'agit d'une aide complémentaire à celle dite « **Prestation de Service Ordinaire** » versée à notre centre de loisirs. Elle est conditionnée par la passation d'une **convention d'objectifs et de financement** qui prévoit l'engagement financier de la CAF (montant et versement de la subvention) et en contrepartie les obligations de la collectivité quant à la fourniture d'un service de qualité (tarifs modérés et progressifs, projet éducatif, et ouvertures à tous les publics). Elle fait suite à la convention qui couvrait la période 2016-2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention d'objectifs et de financement d'aide aux loisirs pour le subventionnement des **Accueils de Loisirs Sans Hébergement**, proposée par la CAF de l'Ardèche en complément de la **Prestation de Service Ordinaire**, annexée à la présente délibération.

- **Autorise** monsieur le maire à signer la susdite convention et le charge de toutes les suites à donner.

9) Convention Territoriale Globale avec la CAF (délibération n°21-09)

Rapporteur : Madame Dumesnil adjointe déléguée aux affaires sociales et à la citoyenneté

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône- Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale. Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées sont :

1) Petite enfance – 2) Enfance, jeunesse – 3) Parentalité – 4) Habitat, logement, cadre de vie – 5) Accès aux droits, inclusion numérique et animation de la vie sociale.

Le thème Seniors et autonomie a été seulement abordé.

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention (document de 65 pages) se décline autour :

- d'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- d'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Diana Guerber et Christophe Delay regrettent que le thème des seniors n'ait pas été plus pris en compte dans la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun.
- **Autorise le Maire** à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

10) Convention avec PROCIVIS et l'Immobilière VALRIM pour favoriser l'accès à la propriété et la rénovation de logements à Toulaud (délibération n°21-10)

Rapporteur : Monsieur le Maire

La société PROCIVIS Vallée du Rhône est engagée depuis plus d'un siècle dans l'accès sociale à la propriété permettant aux ménages les moins favorisés de devenir propriétaire ou de rénover leur logement.

Elle intervient dans ce domaine avec ses filiales immobilières :

- Immobilière VALRIM
- VALRIM Aménagement
- Maisons Liberté
- Habitat Dauphinois (Coopérative HLM)
- IMMO de France (agences immobilières)

Elle s'engage localement à :

- favoriser l'accès sociale dans les zones ANRU et les opérations PSLA (location-accession),
- favoriser l'accès des primo-accédants à la propriété,
- favoriser la vente HLM,
- apporter des aides à la personne pour favoriser le maintien dans les lieux des propriétaires occupants par des prêts sans intérêt finançant le reste à charge ou l'avance de subvention.

Elle propose à la commune une convention ayant pour objet :

- les aides à l'accès à la propriété pour les acquéreurs des 16 logements composant le programme « les Mérops » rue de la Chapelle Lucquet à Toulaud,

- les aides aux propriétaires occupants modestes qui souhaitent améliorer leur logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve la convention susdite, relative à l'accession à la propriété et à la rénovation de logements à Toulaud, conclue pour une durée de 3 ans avec les sociétés PROCIVIS Vallée du Rhône et l'Immobilière VALRIM, sises 24 rue Balzac à Valence (26).

Autorise le Maire à signer cette convention et tout document afférent à la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Point sur le déploiement de la fibre optique

La commercialisation sera effectuée en deux temps : à partir du 15 mars pour quelques foyers proches de Soyons, et pour le reste de la population dès les 19 et 20 avril (taux de couverture de 87 %).

La web conférence du 18 février 2021 est disponible en replay sur le site internet d'ADN (lien sur le site internet de Toulaud)

2) Point sur l'intercommunalité avec la CCRC par Patrice Pommaret

- Bulletins d'information : un bulletin va être prochainement distribué dans les boîtes aux lettres.

- PLUIH : une grande enquête a été lancée auprès de la population.

- Budget 2021 : en préparation.

- Élaboration d'un Projet de Territoire : pour fixer des orientations et des aménagements intercommunaux.

- Élaboration d'un plan pastoralisme : avec Arche Agglo, Annonay Agglo, Portes Drôme Ardèche et Communauté de communes du Val d'Ay.

- Déchetterie de Toulaud : en raison du contexte géologique, le coût du projet de mise aux normes ne cessant d'augmenter (passage de 300 000 € à 476 000 €), d'autres solutions moins onéreuses sont étudiées.

- Projet de plateforme e-commerce : qui recensera tous les commerces de proximité à l'échelle de la CCRC.

- Boucles Drome Ardèche : cette course cycliste professionnelle et internationale aura lieu cette année sans public samedi 27 coté Ardèche et dimanche 28 février coté Drôme. Elle sera retransmise sur la chaîne de télévision l'Équipe 21.

- Office de Tourisme : en raison du contexte sanitaire, l'organisation des festivités d'été a été reformatée avec une multiplication des activités à destination de petits groupes.

- Crussol Festival les 9 et 10 juillet : l'organisation tiendra compte des mesures sanitaires avec fixation d'une jauge de spectateurs par soirée sur un lieu adapté à définir. Les artistes déjà programmés sont : Tryo, Dionysos, Suzane.

3) Point sur les travaux par Christian Romain

- La réhabilitation du site de la Cure : réunion préparatoire à la réception des travaux mardi 9 mars.

- La construction du club-house et WC publics : réunion préparatoire à la réception des travaux mardi 2 mars.

- Curage des fossés : les travaux effectués par la CCRC sont terminés.

- Travaux de voirie : pour le chemin de Marsannoux la commune versera à la CCRC un fonds de concours de 57 000 € TTC, pour la voie romaine une remise en état est à prévoir.

- Bâtiments communaux : les agents techniques de la commune effectuent des travaux de rénovation du local technique (bureau, vestiaires etc.)

Deux purificateurs d'air ont été installés, un à la cantine, un au dortoir de la maternelle, une subvention a été demandée à la Région.

4) Point sur le concours booste ton village à destination des ados toulaudains

Cinq projets ont été déposés, ils seront présentés par les adolescents « tutorés » par des adultes à la commission de sélection.

5) CCAS de Toulaud.

Il convient de remplacer Mme Baujard démissionnaire par un autre conseiller à désigner au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôture la séance à 22 h30,

La secrétaire de séance,
Nathalie AUBERT.

Le Maire,
Christophe CHANTRE.

